

SEPTEMBRE 2016

**ELECTION D'UN NOUVEAU DEPUTE  
RAPPORT D'INFORMATION DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le 23 août 2016, le Grand Conseil a décidé d'accepter le recours formé par M. Julien Sansonnens à l'encontre de la décision du 28 juillet 2016 du Bureau électoral de la Commune de Lausanne, agissant comme Bureau du sous-arrondissement de Lausanne-Ville, de le déclarer inéligible dans le cadre de la succession au Grand Conseil de Mme Anne Papilloud, comme premier des viennent-ensuite de la liste à laquelle appartenait le siège.

Ce faisant, il a déclaré M. Julien Sansonnens élu au Grand Conseil, sous réserve d'un recours qui pouvait être déposé auprès de la Cour constitutionnelle jusqu'au 5 septembre 2016.

Le Bureau du Grand Conseil, réuni le jeudi 15 septembre 2016, a pris connaissance de l'absence de recours.

Par conséquent, le Grand Conseil est à présent appelé à procéder à l'assermentation de M. Julien Sansonnens. Il n'a en effet pas à adopter le traditionnel rapport de vérification des titres d'éligibilité, l'intéressé ayant déjà été déclaré élu par la décision plénière du 23 août 2016.

M. Julien Sansonnens, né le 30 novembre 1979, originaire de Vernay (FR), collaborateur scientifique de profession, domicilié Avenue de la Gare 43A, 1880 Bex, remplacera, au sein du groupe La Gauche, Mme Anne Papilloud, démissionnaire.

Lausanne, 15 septembre 2016.

La rapportrice :

(Signé) *Sylvie Podio*

*Première Vice-Présidente*